

# ÉCOLE D'ENFANCE « GIANNI RODARI » INSTITUT COMPRÉHENSIF DE BERNAREGGIO

L'école de l'enfance accueille les enfants de 3 à 6 ans. Notre école est composée de 7 sections :

- SECTION. RICCI composée de 26 enfants de trois ans
- SECT. ELEFANTINI composée de 25 enfants : 4 de cinq ans, 10 de quatre ans et 11 de trois ans.
- SECT. TIGROTTI composée de 26 enfants de trois ans
- SECT. FARFALLE composée de 25 enfants de quatre ans
- SECT. COCCINELLE composée de 27 enfants de quatre ans
- SECT. LEPROTTI composée de 25 enfants de cinq ans
- SECT. CERBIATTI composée de 26 enfants de cinq ans.

L'ÉCOLE D'ENFANCE EST OUVERTE DE : 8 heures à 18 heures

L'heure d'entrée est de 8 heures à 9 heures.

L'heure de sortie est à 15H45 jusqu'à 16H.

La sortie du matin est à 13 H jusqu'à 13H15.

L'activité didactique est gérée jusqu'à 16H par des professeurs de section.

Les usagers peuvent employer les suivants services à paiement :

- cantine
- transport élèves
- post-école de 16H à 18H.

Ces services sont gérés par l'Administration Communale en collaboration avec l'Institution Scolaire. Pour l'inscription il faut faire référence au Service Scolaire de la Mairie

## QUELQUES INFORMATIONS

- Pour pouvoir jouer librement les enfants doivent être habillés confortablement (non body), sans bretelles ou ceintures ; ces vêtements doivent permettre à l'enfant de s'exprimer en liberté et de se salir sans se préoccuper.
- Il faut un tablier de travail (même un tricot d'adulte).
- Dans l'armoire que chaque enfant utilisera et qu'il aura son nom, il devra contenir un change complet (tricot intime, slip, bas, tricot, peluche, pantalon) contenus dans un sac de toile apportant son nom.
- Une pair de pantoufles ou de chaussures de toile légères.
- Pour le repos de l'après-midi il faut porter : deux draps (sur et sous pour petit lit), une couverture, un coussin
- Éviter de porter à école des jeux et des objets pointus, construits avec matériaux durs, aussi dangereux
- C'est déconseillé faire mettre aux enfant anneaux, colliers , bracelets et objets en or.
- Les numéros de téléphone communiqués à l'école doivent être sûrement accessible.

## L'ENTREE A L'ÉCOLE

L'entrée de l'enfant à l'école se produira graduellement dans le respect des rythmes et des temps d'adaptation de chaque enfant ; il est important que l'adulte accompagnateur aides l'enfant à vivre en mode positif cet instant en lui dédiant du temps et en favorisant à peu à peu le détachement.

## LE DÉJEUNER

Dans notre école il y a la cuisine et le personnel dédié à la préparation du déjeuner pour les enfants. Il existe un menu pensé par des diététiciens en réponse aux besoins de croissance des enfants. Pour nous le déjeuner a une importance éducative... enseigne aux enfants à goûter tout.

- Si l'enfant nécessite de diètes particulières (des intolérances), sera demandé un certificat médical de ASL de compétence, le certificat il doit être renouvelé chaque début d'année scolaire.

- Pour les variations de menu dû à des raisons personnelles (religieuses ou autre) doivent être présentée une demande écrite .a la Mairie
- Pour indisposition temporaire il est possible avoir une régime en blanc pour un maximum de trois jours.
- À l'intérieur de l'école il n'est pas possible porter ou consommer le petit déjeuner, goûter et boissons.

## ABSENCES

- Lorsque l'enfant est absent pour maladie, il n'est pas nécessaire de porter le certificat médical ; il est suffisant de communiquer aux professeurs le motive de l'absence, en informant en ce qui concerne des maladies infectieuses.
- Pour le soin de pathologies aiguës à l'intérieur de l'école les professeurs ne peuvent pas fournir des médicaments. Pour le soin de pathologies chroniques ou de médicaments indispensables, le médicament peut être fournie dans le respect des suivantes règles :
  1. Demande écrite d'un parent qui soulève l'opérateur de n'importe quel responsabilité
  2. Certificat de la pédiatre avec doses et horaires d'engagement
  3. Autorisation du service de médecine préventive à renouveler chaque début de l'année scolaire.

## RAPPORTS ÉCOLE - FAMILLE

- conseil d'intersection : des représentants élus par les parents et les professeurs, formulent des propositions pour l'assemblée des parents et pour le Conseil d'Institut, ils vérifient et expriment des avis sur la progression générale, facilitent les rapports école-famille.
- assemblée de section : parents et professeurs, ensemble, pour prendre vision de la programmation éducative - didactique, discuter et formuler des propositions, partager le chemin parcouru des enfants de la section, raisonner sur un parcours commun entre maison et école.
- entretiens individuels : pour créer un rapport de partage, de respect, confiance et collaboration et connaître l'enfant.

## CONTACTS

L'école de l'enfance se trouve en rue C. Morselli n.1, tel. 039 6884167 et fait partie de l'Institut Compréhensif de Bernareggio.

Les bureaux de secrétariat de l'Institut et la Direction se trouvent en rue Europa, 2 Bernareggio tel.039 6900120 fax 039 6901597

- [dirigente@icbernareggio.it](mailto:dirigente@icbernareggio.it)
- [segreteria@icbernareggio.it](mailto:segreteria@icbernareggio.it)
- [scuola.infanzia@icbernareggio.it](mailto:scuola.infanzia@icbernareggio.it)
- <http://www.icbernareggio.it>